



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E24481

VALABLE JUSQU'AU 13/01/2027

ÉDITÉ LE

05/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/12/1988

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 03/05/2001
68 000

Raison sociale : SARL ERIC DECHAMPS

985 ROUTE DES SAPINS
76110 BREAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE HAVRE 2000 B 299

Siret : 350 182 739 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 222780 OC

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 176086297 S 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 76086297 S 001

Téléphone : 02 35 27 80 53

Portable : 06 13 03 23 19

Fax :

Site Internet : <http://www.robertdechamps.fr>

E-mail : eric.sarldechamps@orange.fr

Responsabilité légale :

DECHAMPS ERIC GÉRANT / DECHAMPS ERIC GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 27/10/2025

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/11/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	17/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	14/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	17/01/2023
o Poêle ou insert bois	17/01/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	14/05/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/05/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.